LE PROFESSEUR TAHAR RAYAN DRESSE UN ALARMANT ÉTAT DES LIEUX :

«Dix mille Algériens attendent une greffe de rein»

Les milliers d'Algériens en attente d'une greffe rénale devront encore prendre leur mal en patience en raison de la rareté des donneurs vivants et l'extrême difficulté qu'éprouvent les spécialistes pour effectuer des prélèvements sur des sujets décédés en raison du rejet d'ordre psychologique de la société algérienne vis-à-vis du don d'organe.

Le constat a pour auteur Tahar Rayan, professeur et chef de service néphrologie du CHU Parnet de Hussein-Dey, dont l'intervention sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale a vite pris l'allure d'un appel d'urgence. Ceci, il est vrai, au regard de la situation qui fait qu'actuellement, l'offre est limitée par rapport à l'importance de la demande parce qu'il faut savoir qu'ils ne sont pas moins de dix mille Algériens à attendre une greffe de rein, avec un accroissement d'environ un millier de demandeurs chaque année. Selon le professeur Rayan, depuis qu'a été effectuée la première greffe rénale, en juin 1986 au CHU Mustapha-Pacha, deux mille transplantations ont été réalisées. Sur le millier de patients qui se présentent à travers les structures spécialisées du pays annuellement, a expliqué le chef de service néphrologie du CHU Parnet, seuls 250 en moyenne bénéficient d'une transplantation rénale.

Au rythme où vont les choses, il va falloir une soixantaine d'années pour satisfaire la totalité du nombre de malades en attente d'un don de rein. Si l'on doit se fier à l'analyse du professeur Rayan, l'une des grandes difficultés à laquelle se heurtent et les malades en attente d'une greffe et les médecins a trait à cette persistance de la société algérienne à refuser d'autoriser le prélèvement d'organe sur un des membres de la famille décédé, alors que la religion le permet. «Une barrière psychologique» que, entre autres structures et en plus des hôpitaux, la future Agence nationale de greffe d'organes, tel que la prévoit la nouvelle loi en attente d'adoption par l'APN, aidera à lever puisqu'elle sera appelée à prendre en charge toutes les questions ayant trait au prélèvement et à la transplantation d'organes, parmi lesquelles celles relatives aux prélèvements sur les personnes décédées.

Une urgence donc pour les malades souffrant d'insuffisance rénale, dont le nombre pourrait atteindre les trente mille annuellement, soit cinq milliers de plus que présentement, qui ne peuvent se suffire des éreintantes séances d'hémodialyse.

M. Azedine

Photo : DR

Tahar Rayan.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les mises en garde du DG de la Cnas

M. Tedjini Heddam, président-directeur général de la Cnas, accompagné de deux directeurs centraux, celui en charge des réalisations et celui responsable des prestations, a effectué hier en milieu de matinée une inspection de l'agence de Chlef où il a procédé à une évaluation sans complaisance des différents services avant de s'entretenir longuement avec les responsables locaux.

Il a enjoint à tous de se conformer et de respecter strictement et scrupuleusement la réglementation en vigueur, et ce, aussi bien pour les assurés sociaux que pour les agents quel que soit leur rang dans l'échelle des responsabilités. Et de s'adresser aux responsables : «Evaluez périodiquement ; vos agents, vos cadres et tout le monde doit impérativement faire l'objet d'une évaluation à commencer par moi-même et ceci concerne l'ensemble des personnels de toutes les agences.» Evoquant le contrôle administratif des assurés sociaux en congé de maladie, il dira : «L'année 2017 sera celle du contrôle qu'il faut intensifier à l'égard des assurés qui se trouvent en arrêt de travail. Et pour ceux qui seraient dans une situation illégale ou frauduleuse, de sévères sanctions seront immédiatement prises à leur encontre. Cela est également applicable aux employés de la Caisse» sans manquer de faire allusion à l'un d'eux de l'agence locale qui, en congé de maternité, aurait dépassé la durée légale prescrite. A ce sujet, avec un brin de colère dans la voix, il déclare, en s'adressant aux responsables de l'agence : «Ce n'est en aucun cas acceptable !» Par ailleurs, il a promis que les prochaines visites programmées dans les agences principales des différentes wilayas lui permettront d'évaluer le degré d'application sur le terrain des directives de la tutelle.

Evoquant les employeurs qui n'ont pas versé les cotisations dans le cadre des charges patronales pour leurs employés, M. Hacène Tedjini Heddam promet aussi : «Ceux-là, conformément à la réglementation en vigueur, encourent de sévères sanctions.»

Karim O.

UN TCHADIEN ÉLU À LA TÊTE DE L'UA

La sagesse l'a emporté

La Commission de l'Union africaine a un nouveau président : hier en fin d'après-midi le Tchadien Moussa Faki a été désigné pour succéder à la Sud-Africaine Dlamini Zuma. Le Tchadien, qui l'a emporté sur quatre autres candidats, était soutenu par un grand nombre de pays dont l'Algérie.

Abla Cherif - Alger (Le Soir) - Moussa Faki remporte aussi la victoire sur la ministre des Affaires étrangères kényane, et le diplomate sénégalais présenté par les capitales occidentales comme le «cheval de Troie» du Maroc qui comptait s'appuyer sur ce dernier pour asseoir sa stratégie au sein de l'UA. Confrontée à une série de dossiers épineux, l'organisation panafricaine reste, malgré tout, à un tournant de son existence. Il faut dire que le 28e Sommet de l'UA s'est ouvert (hier) à Addis-Abeba en la présence de chefs d'Etat et de gouvernement déjà partis en rangs dispersés afin de se pencher sur des questions déterminantes pour son avenir et sa cohésion. Le film de la journée. Addis-Abeba. Il est 9h. L'ouverture solennelle de l'évènement qui succède à de longs mois de tractations ne s'est pas faite à l'heure dite. Un incident de dernière minute retarde la cérémonie. Selon les informations qui nous parviennent, ce retard est imputé à la délégation marocaine qui tente, depuis ce matin, d'inscrire la demande d'adhésion du Maroc en tête des travaux à mener.

A quelques heures de son départ de la présidence de la Commission de l'UA, la combative Dlamini-Zuma s'oppose comme à son habitude aux coups de force des représentants du royaume en refusant de modifier l'ordre du jour. Elle fait savoir à ses interlocuteurs que la présence du roi Mohammed VI à Addis-Abeba ne signifie pas que l'on puisse changer quoi que ce soit aux règles établies. Les envoyés spéciaux des médias étrangers rapportent que le roi suit la cérémonie d'ouverture à partir de l'hôtel où il réside. La délégation marocaine abdique.

Le Sommet s'ouvre, cependant, en retard. Mais les premières annonces se font rapidement. Le Président guinéen Alpha Condé a été désigné sans tarder pour assurer durant une période d'une année la présidence de l'Union africaine. Il succède au Tchadien Idriss Déby. Son rôle est jugé purement technique, différent des enjeux autour du poste tant convoité de la Sud-Africaine (Zuma) qui a brillamment conduit la Commission de l'UA. La désignation du Président de la Guinée n'est pas une surprise en soi. Conformément au système d'alternance, il a été choisi pour représenter le pôle ouest-africain qui s'était engagé à présenter un seul candidat.

Pour l'heure, les responsables de l'UA préfèrent passer sur l'incident avec la délégation marocaine et élargissent le champ de débat à la conjoncture internationale dans laquelle s'ouvre ce Sommet. Les récentes décisions ahurissantes du nouveau Président américain sont fustigées par le secrétaire général des Nations-Unies, présent à l'évènement, ainsi que la présidente de la Commission de l'UA. Tous deux ont dénoncé la décision de fermer les frontières américaines à sept pays dont trois Etats africains. Symboliquement, Antonio Guterres salue la «générosité de l'Ethiopie qui accueille des réfugiés en dépit de la sécheresse qui affecte le pays depuis 50 ans». Très vite, les délégations prennent la parole. L'ombre de la demande d'adhésion marocaine à l'UA est présente partout. Elle semble prédominer sur des sujets pourtant jugés de haute importance. La gravité de l'affaire se fait ressentir à travers les allocutions. Celles des représentants de la délégation algérienne donne le ton.

Le Premier ministre et le ministre algérien des Affaires étrangères insistent, tour à tour, sur la nécessité de préserver les acquis de l'Union africaine. «Pour l'Algérie, indique Sellal, le processus de réformes de l'organisation ne doit pas toucher aux fondements et aux principes de l'UA contenus notamment dans son Acte constitutif.» Toute réforme, poursuit-il, doit relever des «réflexions exhaustives qui intègrent les enseignements tirés des expériences passées pour donner corps aux aspirations et objectifs énoncés dans les instruments fondamentaux de l'UA, en particulier son Acte constitutif». Ramtane Lamamra insiste de la même manière pour éviter «de toucher aux principes fondamentaux de l'Union mais plutôt à son fonctionnement technique». «Ces réformes doivent être pratiques et techniques et non pas politiques», a-t-il encore soutenu. Les réunions durant lesquelles sont présentés les rapports sur la réforme se déroulent à huis clos. Le Maroc, qui n'est pas encore officiellement admis, n'est pas autorisé à y prendre part. Selon les envoyés spéciaux des médias étrangers, Mohammed VI a suivi l'ouverture du Sommet à partir de sa chambre d'hôtel.

Entre-temps, les Etats hostiles à l'adhésion marocaine tentent d'éclaircir encore une fois la situation. Douze pays africains parmi lesquels le Nigeria, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Angola, ont introduit un appel auprès de l'organe juridique de l'UA pour savoir si l'organisation pouvait accepter un pays «qui occupe une partie du territoire d'un Etat membre», à savoir le Sahara occidental. Le bloc formé par cet ensemble de pays estime que la ratification par le Maroc de l'acte constitutif de l'UA n'écarte pas les dangers pouvant découler de son admission au sein de l'organisation panafricaine.

Une information rapportée par l'AFP rapporte, cependant, que le conseil juridique de l'UA a fait savoir que les «interrogations des 12 pays soulèvent des questions fondamentales». D'autres sources soutiennent que la démarche introduite par ces Etats allait probablement déboucher sur l'ouverture d'un débat autour de la colonisation du Sahara occidental par le Maroc et déboucher sur la signature d'un texte par lequel le colonisateur s'engage à ne jamais remettre en cause la qualité de membre fondateur dont dispose la République Arabe sahraouie démocratique (RASD).

Mohammed VI se soumettra-t-il à une telle exigence ? En cas de refus, son adhésion se verra une nouvelle fois retardée. Or, le roi, qui a tenu à se déplacer pour faire son entrée en grande pompe au sein de l'UA à la fin du Sommet, s'impatiente. Pour l'heure, la délégation qu'il a désignée pour mener à bien la mission qui lui incombe essuie échec sur échec, dans l'attente de pouvoir rebondir après l'élections du successeur de Dlamini-Zuma, l'ennemi jurée du Maroc qui a promis de ne divulguer les résultats du vote concernant cette demande d'adhésion qu'à l'issue du Sommet.

Sur les cinq candidats à la présidence de la Commission de l'UA, trois noms se détachent aujourd'hui : ceux de la ministre kényane des AE, l'ancien chef de gouvernement tchadien et le fameux diplomate sénégalais sur lequel mise le Maroc pour triompher définitivement au sein de l'organisation. Cette candidature suscitait également les inquiétudes d'un certain nombre d'Etats africains qui gardent en mémoire la fameuse phrase de Senghor : «Les Noirs mauritaniens sont opprimés, il nous faut les récupérer.» Une manière de dévoiler sa volonté de s'emparer du sud de la Mauritanie pour étendre son empire au-delà du fleuve du Sénégal. Le Sénégal est resté malheureusement fidèle à la devise de son ancien Président et ses velléités de colonisateur le rapprochent sur ce point du Maroc qu'il soutient depuis de longues années. Les pires dérives étaient à craindre. Les chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont battus ont eu finalement gain de cause. La sagesse l'a emporté, évitant la réouverture de vieilles plaies qui auraient davantage fragilisé le continent.

Conformément à la décision de Dlamini Zuma, la décision finale concernant la demande d'adhésion du Maroc à l'UA ne sera connue qu'à l'issue du Sommet.

A. C.